

Séance plénière du 10 décembre 2015

**Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration de l'UVHC**

Objet : Budget initial 2016 « Participation Formation Continue et apprentissage »

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle du conseil de la Maison des Services à l'Etudiant (MSE), le jeudi 10 décembre 2015, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

Vu le code de l'éducation notamment les articles L 719-4 et suivants ;

Vu les articles R 719-51 à R719-179 du code de l'éducation ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'instruction n° 08-031-M9 du 24/12/2008 ;

Vu la délibération n° 2015-8 du Conseil d'Administration relative aux orientations budgétaires 2015-2016 ;

Vu la délibération n° 2015-40 du Conseil d'Administration relative à la détermination des moyens destinés à la formation, à la recherche et aux Services Généraux et Services Communs ;

Vu les délibérations de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et de la Commission de la Recherche du 8 octobre 2015 relatives à la répartition des moyens alloués – Budget 2016 ;

Vu la délibération n° 2015-59 CA portant sur « les règles caractérisant la recette fléchée au sein de l'UVHC dans le cadre de la réforme GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) issue du Conseil d'Administration du 15 octobre 2015 ;

Monsieur le Président laisse la parole à M. le Vice-Président délégué aux finances et au pilotage qui présente aux conseillers la participation des composantes de formation fixée dans le cadre du budget initial 2016 concernant :

- *La formation continue, à savoir 18 % des recettes réalisées en 2015, par la composante,*
- *La formation en apprentissage pour laquelle la facturation s'effectuera aux coûts complets des services généraux en termes de personnels contractuels des services communs et généraux et des dépenses patrimoniales de fonctionnement.*

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE LA PARTICIPATION DES COMPOSANTES AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE FIXEE DANS LE CADRE DU BUDGET INITIAL 2016 DE L'UVHC TELLE QUE DEFINIE CI-DESSUS.

Fait à Valenciennes, le 18 décembre 2015

Le Président du Conseil d'Administration



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication 12/11/2016